

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT**

Objet : Virement de crédits n°1 opérés dans le cadre de la fongibilité des crédits - Budget annexe Equipements Aquatiques (19100) – exercice 2026

Afin de procéder à des écritures comptables de régularisation, notamment pour pouvoir rembourser une subvention perçue au titre d'un projet abandonné, un virement de crédits est nécessaire au Budget annexe Equipements Aquatiques.

VU les articles L.2322-1 et L.2322-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 3 mars 2026, votant le budget primitif 2026 et autorisant le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section ;

CONSIDERANT l'insuffisance de crédits sur certains chapitres au Budget annexe Équipements Aquatiques ;

Le Président de Grand Lieu Communauté,

Article 1 : Effectue les virements tels que présentés ci-après dans le cadre de la fongibilité des crédits :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60623-323 : Fournitures non stockées - Alimentation	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60632-323 : Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	5 179.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6184-323 : Versements à des organismes de formation	0.00 €	800.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	5 179.00 €	1 800.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65883-323 : Déficit sur opérations de gestion	0.00 €	3 379.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	3 379.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	5 179.00 €	5 179.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-2188-43_323 : EQUIPEMENTS AQUATIQUES	0.00 €	7 960.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	7 960.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-40_323 : MOYENS GENERAUX	7 960.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	7 960.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	7 960.00 €	7 960.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		13 139.00 €		0.00 €

Article 2 : En vertu de l'article L.2122-23, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

ID : 044-244400438-20260409-DE067_P090426-DE



Article 3 : Le Directeur Général des Services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Machecoul sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE067_P090426

Publié sur le site internet le : **09/04/2026**

Fait à La Chevrolière, le 09 avril 2026

Le Président,
Johann BOBLIN,

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line and a large, loopy oval shape below it.